Associations Familiales Catholiques

AFC de Sens et sa région
mouvement national reconnu d'utilité publique

QUESTIONNAIRE AU CANDIDAT A L'ELECTION MUNICIPALE 2008

Soumis par l'Association familiale catholique de Sens et sa région
Tél : 03.86.64.13.81 (afcsens@free.fr**)**

Madame, Monsieur, nous vous remercions de l'attention portée à ce questionnaire. Vos réponses (ou votre non-réponse) d'ici le 3 mars éclaireront les citoyens de votre commune sur vos intentions concernant le soutien aux familles, et seront publiées sur le site internet afcsens.free.fr *et sur le site internet* www.afc-france.org

CANDIDAT :
NOM PRENOM : Bruno GERVIER
PARTI OU TENDANCE POLITIQUE : Gauche PS/PC/SOCIETE CIVILE
COMMUNE (et nombre d'habitants) : SENS (26907)
DEPARTEMENT : Yonne (89)
(Informations obligatoires)
CANDIDAT SORTANT : Marie-Louise Fort

1. *DELEGUE MUNICIPAL A LA FAMILLE ?*

Certaines équipes municipales ont choisi d'avoir un délégué à la famille ou un adjoint explicitement chargé de porter les préoccupations des familles dans tous les débats et décisions du Conseil. Si vous avez déjà fait ce choix, quelle est la mission du délégué ? Sinon, que prévoyez-vous ?

Nous pensons que les préoccupations familiales doivent être présentes à tous les niveaux des décisions municipales. C'est la raison pour laquelle, nous ne créerons pas de poste d'adjoint dédié, considérant que cette démarche cloisonnerait en quelque sorte la politique familiale. Toutes les préoccupations doivent obtenir une réponse. A travers la création de conseil de quartier, véritables organes relais entre les quartiers et la municipalité, toutes les préoccupations et les sensibilités pourront s'exprimer. Ces conseils de quartiers, dont les représentants seront élus, auront en charge le travail avec les associations, notamment familiales et seront présentes lors des conseils municipaux. Ils seront les interlocuteurs quotidiens, tant des associations que de la municipalité.

2. OFFICIER D'ETAT-CIVIL ET MARIAGE
Vous procéderez à des mariages et savez leur fragilité. Que prévoyez-vous pour sensibiliser les couples à cet engagement ? (exemple : appel à des associations pour la préparation au mariage civil, échange avec les candidats au mariage...). Si la légalisation de l'union de personnes de même sexe survient et repose sur les maires, que ferez-vous ?

La décision de se marier relève de la libre appréciation des futurs époux. Dans l'esprit de la loi de 1905, l'engagement qu'est le mariage relève de la liberté individuelle, donc de la sphère privée. Il n'appartient donc pas à un élu, qui représente la sphère publique, de prendre une position idéologique ou de donner conseil sur ce type d'engagement. Son rôle s'arrête simplement à la vérification de la validité de la demande au regard de la loi, à la publication des bans et l'officialisation l'union.
Il est aussi bon de rappeler que les textes du code civil sont lus par le Maire avant chaque mariage. Ceux-ci, outre le fait qu'ils apportent une certaine solennité à la cérémonie, rappellent les engagements que contractent les futurs mariés.
Libre aux futurs époux de prendre contact avec les associations pouvant leur apporter les conseils qu'ils attendent, cette démarche relevant également de leur liberté individuelle.
Le lieu de débat concernant le mariage de personnes du même sexe est le parlement. Nous ne souhaitons pas nous substituer à nos représentants nationaux qui sont élus pour voter ces lois.
Si la loi évoluait et autorisait le mariage Homosexuel, nous procéderions bien évidemment aux unions des couples demandeurs.

3. PETITE ENFANCE ET ADOLESCENCE
Quelle analyse faites-vous de l'accueil de la petite enfance sur la commune (amplitude horaire, modes de garde, accès aux enfants porteurs d'un handicap, ouverture à toutes les familles même celles où un parent a choisi de rester au foyer, gestionnaires, ...). Quelles améliorations vous semblent nécessaires ?
Avez-vous des propositions d'activités extrascolaires pour les enfants et adolescents ?

Notre objectif : accueillir mieux et en plus grand nombre les enfants et faciliter la vie

des parents, soumis à de nouvelles contraintes d'horaires professionnels

- Nous nous devons de proposer plus de places en crèches et haltes-garderies afin d'anticiper et d'accompagner la croissance démographique du Sénonais

- Favoriser et aider à la création de crèches parentales et à l'émergence de crèches d'entreprises

- Soutenir le métier d'assistantes maternelles à domicile.

- Encourager, soutenir l'accueil des enfants handicapés par des facilités d'accès et des aménagements appropriés dans les écoles, en liaison avec les structures institutionnelles

- Attribuer les places en crèche en fonction de critères objectifs et définis en concertation, par la création d'une commission composée de la direction de la crèche, des parents élus au conseil de crèche, d'une assistante sociale, d'un représentant de l'équipe municipale…

- Etudier, en concertation avec les différents acteurs, une amplitude horaire cohérente avec les modes de vies actuels (par exemple, horaires des trains en provenance de Paris)

- permettre l'accès aux modes de garde collectifs quelques soient les revenus des familles,

et ce sur la base d'un quotient familial réétudié, notamment pour les tranches les plus basses.

Nos enfants doivent pouvoir, à proximité de leur domicile ou de l'école, jouer à

l'extérieur et rencontrer d'autres enfants.

- Améliorer les aires de jeux existantes créer des aires de jeux adaptés à différents âges, en centre ville (par exemple sur les promenades) mais également dans chaque quartier où l'absence de square se fait ressentir.

- S'engager pour plus de propreté dans ces lieux dévolus aux enfants.

- Permettre et encourager la mixité scolaire et sociale, garante d'un équilibre des structures

Pour les personnes en situation de handicap :

- Nous généraliserons l'accessibilité de la ville et de ses services aux personnes handicapées et veiller au choix des revêtements pour assurer le confort des personnes en fauteuil roulant.
- Adapter le réseau de transport aux différents handicaps.
- Veiller à la mise à disposition effective de logements adaptés.
- Une commission ouverte à tous permettra une réflexion collective sur ces questions.

4. AIDER LES PARENTS À ETRE EDUCATEURS
La vie d'époux et de parents est difficile ; quelles actions comptez-vous mettre en place pour offrir, par exemple, un lieu de rencontre, d'échanges et d'informations aux familles, particulièrement dans les quartiers, et pour soutenir les parents dans leurs tâches éducatives ?

La création de conseils de quartiers que nous proposons, ainsi que des maisons de quartiers qui y sont liés seront des supports importants dans cette démarche.
Nous voulons une ville qui se soucie à chaque instant des plus fragiles de ses habitants et ne laisse personne sur le bord du chemin. Rejetant toute idée d'assistanat, nous voulons mettre en place une politique qui protège véritablement les citoyens, qui mette réellement en actes le respect, la dignité et l'accompagnement de chacun.

Un comité intercommunal d'actions sociales

- dans le cadre d'une communauté de communes élargie son action sera transversale et concernera tous les domaines de la vie quotidienne : emploi, logement, culture, scolarité, sport, loisirs. Le CIAS aura aussi à se prononcer de toute urgence sur le problème des aires de stationnement des gens du voyage.

Actions sociales

- Nous reverrons l'ensemble des quotients familiaux en faveur des personnes les plus modestes.
- En partenariat avec les associations, nous créerons des hébergements d'urgence pour des familles ayant plusieurs enfants.
- Les centres sociaux et d'animation de la ville proposeront des activités pour les adolescents et pourraient proposer de participer au financement de BAFA ou de permis de conduire en échange de travaux d'intérêt général.
- Nous créerons sur Sens un lieu de médiation familiale Parent/enfant et un poste de coordinateur de la parentalité.

5. CARTE FAMILLE

La « Carte famille nombreuse» a été modernisée en 2006, ouvrant des facilités aux familles dans certains commerces, lieux culturels…Prévoyez-vous des réductions sur les prestations municipales, culturelles, sportives, notamment, où le quotient familial n'est pas applicable ?

Sport

L'organisation des activités physiques et sportives doit reposer sur des valeurs fondamentales : l'éducation, la solidarité, la tolérance, la mixité, la lutte contre la violence, le dopage et les discriminations. Cela implique d'une part, un soutien à l'ensemble des clubs et associations quelle que soit la catégorie de pratiquants et, d'autre part, un soin tout particulier apporté au patrimoine et aux installations existantes ainsi qu'à la création d'aires de pratiques sportives ouvertes à tous sur l'ensemble des quartiers.

Pour mener à bien cette ambition, nous remettrons en place une structure de concertation permettant d'associer l'ensemble des partenaires concernés par la politique sportive de la ville. Cette structure définira, avec les élus, des priorités et des projets pluriannuels d'investissements ainsi que la politique d'attribution des subventions qui devra tenir compte du rôle social des associations. Ensemble, nous mettrons en place des contrats d'objectifs triennaux avec tous les clubs et associations.

Pour développer l'offre des activités sportives, nous mènerons sur la ville une réflexion sur les pratiques sportives. Nous définirons des programmes de sensibilisation sur la pratique sportive pour permettre à un plus grand nombre de personnes, quelles que soit leurs ressources, de pouvoir découvrir et choisir la ou les pratiques qui leur conviennent. Plus d'informations seront données sur l'accès aux structures et les possibilités financières pour y accéder.

Nous mènerons une réflexion sur la place des activités non compétitives et nous mettrons en place une politique en matière de développement de la pratique sportive auprès des jeunes filles et des femmes. Nous organiserons des activités en direction des adolescents durant la période de vacances scolaires en impliquant les différents partenaires sociaux. Une aide sera apportée aux bénévoles notamment pour leur formation.

Le budget consacré au soutien du sport sera doublé sur la mandature.

Culture

Tous les sénonais de tous âges et de toutes conditions pourront accéder au spectacle ou à la pratique culturelle. La **gratuité** pour un certain nombre de manifestations en est une condition. Nous créerons **une bourse** qui dote chaque écolier d'une somme annuelle pour assister à des spectacles culturels.

Prestations municipales :

Celles-ci seront proposées en prenant en compte les capacités financières des familles (revenus, nombre d'enfants…) et concerneront les cantines scolaires, l'accueil en centres de loisirs…

6. TAXE D'HABITATION ET ABATTEMENTS POUR CHARGE DE FAMILLE

La municipalité peut augmenter les taux d'abattement pour charge de famille dans le calcul de la taxe d'habitation. Vous engagez-vous à proposer d'appliquer les taux maxima ? Sinon, pourquoi ?

une étude sera réalisée en concertation pour rechercher une meilleure prise en compte. Des abattements supplémentaires peuvent être envisagés au regard de certains critères (nombre d'enfant, revenus…)

7. POUVOIRS DE POLICE

Les pouvoirs de police dont dispose le maire lui permettent de contribuer à la protection de l'enfance, notamment par des interdictions en matière d'affichage. Vous engagez-vous à les mettre en oeuvre et dans quelles conditions ?

L'affichage libre : Comme son nom l'indique celui-ci est accessible à tous, tant que les supports ne troublent pas l'ordre public (prosélytisme, pornographie…). Même si parfois certaines communications ne sont pas du meilleur goût, ces affichages doivent rester un lieu de liberté et d'expression pour tous.

L'affichage publicitaire : Celui-ci est autorisé par la loi. Nous nous efforcerons, d'un point de vue environnemental de mener une politique rationnelle afin de limiter les pollutions visuelles (limitation des 4X3 en entrée de ville…), tout en autorisant les entreprises à communiquer

L'affichage sauvage : Celui-ci, quel qu'il soit, est interdit. Il sera, de fait, systématiquement arraché. L'affichage à caractère incitatoire (notamment pornographique ou prosélytique) fera l'objet d'un dépôt de plainte systématique.

8. LOGEMENT DES FAMILLES

Quelles actions mènerez-vous pour faciliter le logement des familles (critères d'attribution, répartition dans la commune, dans les programmes immobiliers et les rénovations, diversification du parc avec des logements pour familles nombreuses et pour familles ayant un enfant handicapé.....) ?

Nous nous attacherons, dans le cadre du projet ANRU, a favoriser véritablement la mixité sociale. Nous souhaitons développer une politique du logement plus favorable aux familles, notamment, en travaillant sur la mise en place d'un quota d'appartements adaptés aux familles nombreuses ; Nous travaillerons également permettre l'accession à la propriété des locataires du parc social ; Concernant les critères d'attribution ceux-ci doivent être plus clairs, nous nous y attacherons;

9. OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE

Comptez-vous élargir les autorisations actuelles, ou réserver ce jour aux temps en famille, sportifs, culturels, spirituels ? Que ferez-vous quand une grande enseigne vous demandera d'ouvrir à Noël ou un jour férié ?

5 jours non ouvrés d'autorisations par an nous paraissent suffisants pour couvrir les événements commerciaux essentiels :
- premiers dimanches des soldes
- les deux dimanches avant Noël

Nous n'entendons pas accorder plus d'autorisations.

10. QUALITE DE LA VIE COLLECTIVE. PATRIMOINE RELIGIEUX COMMUNAL

Services et commerces de proximité, trottoirs convenables pour les personnes à mobilité réduite et poussettes, pistes cyclables vers les écoles…Quels sont vos projets pour les familles et les personnes âgées qui se déplacent plus difficilement ?
D'autre part, églises et monuments religieux font partie de notre patrimoine commun : qu'envisagez-vous en termes d'entretien et de mise en valeur des édifices ? Attachez-vous une valeur particulière au maintien de leur affectation au culte ?

Transports, déplacements

A travers une démarche éducative et en apportant des aménagements structurels adéquats (zones circulations douces sécurisées desservant chaque quartier, zones piétonnières adaptées etc..), nous avons l'ambition de modifier la circulation des fluides. Nous travaillerons à promouvoir les circulations douces et les modes de déplacements collectifs tout en intégrant bien entendu, la circulation automobile. Nous avons le désir d'équilibrer les divers modes de déplacements afin que chacun puisse choisir, en fonction de ses besoins le moyen correspondant à son type de déplacement.
La politique de transport collectif intercommunal sera entièrement remise à plat. Notre projet s'inscrit dans une volonté de modification énergétique, de révision des parcours et des horaires et intégrant les conditions d'accessibilité tant au point de vue financier que physique (transport pour tous) Pour être clair, nous souhaitons réformer le parc autobus existant afin de proposer aux usagers :

- Des bus plus petit et plus adaptés aux contraintes contextuelles de agglomération
- Des bus accessibles aux personnes à mobilité réduite (en y intégrant des rampes d'accès pour fauteuils), aux personnes âgées et aux familles avec de jeunes enfants en poussette
- Des arrêts plus souples avec le développement des cartobus.
  Des bus peu polluants en privilégiant les énergies propres.
- Des bus en plus grand nombre afin qu'aucun quartier ne soit écarté.
  Des horaires de navettes plus adaptés aux horaires de travail en portant une attention particulière aux travailleurs usagers de la SNCF, pour qui des connections intelligentes entre ville et gare sont à définir.
- Des parcours plus cohérents (desserte des zones industrielles, des entreprises, des marchés, des lieux culturels…)
- Des tarifs accessibles pour tous (par exemple : pour les scolaires, l'acquittement d'une somme forfaitaire annuelle de 20€ leur permettant d'utiliser le bus quand et autant de fois qu'ils le souhaitent (périodes scolaires et vacances) en intégrant des réductions pour les familles à partir de 2 enfants.

Pour les déplacements des plus jeunes nous souhaitons mettre en place à très court terme Pédibus et vélobus, Nous soutiendrons dans un premier temps le développement de ces services en affectant certains personnels communaux à l'accompagnement des enfants et en soutenant les créations de réseaux de parents afin que ceux-ci puissent s'organiser et fonctionner par la suite de manière autonome.

Patrimoine de la ville

Concernant le patrimoine de la ville, nous demanderons la classification de Sens en tant que ville d'art et d'histoire, ce qui répond à la question de mise ne valeur du patrimoine en général. Cette démarche intègre évidemment le maintien et la remise en état, le cas échéant des édifices religieux.
Dans le cadre de la loi de séparation de l'église et de l'état, la république garantit la liberté de culte. Les édifices du patrimoine affectés aux cultes de chaque religion doivent de fait être conservés et permettre, en intégrant les normes de sécurité des établissements recevant du public, le rassemblement des fidèles ainsi que les visites touristiques.

Adresse : 40 rue général Dubois 89100 SENS - Tél : 03 86 64 13 81 - E-mail : afcsens@free.fr
http://afcsens.free.fr/ - http://www.afc-france.org/